



n°18

Pays Sologne Val Sud



Epilogue

2nd semestre 2018

édito

Le Pays Sologne Val Sud, une aventure humaine au service du territoire

Pays Sologne Val sud ! Nombre d'entre vous s'interrogent sur ce que ça désigne et surtout à quoi ça sert. C'est sans doute normal car il s'agit d'une structure intercommunale de contractualisation et de concertation pour un aménagement équilibré de notre territoire qui concerne avant tout les municipalités. À la veille de sa dissolution, il est utile de rappeler l'importance de l'action menée depuis sa création.

Le territoire du Pays Sologne Val Sud se mobilise depuis une quarantaine d'années pour mettre en place, à son échelle et en lien, principalement avec la Région mais aussi avec le Département, l'État et l'Europe, des outils concourant à l'aménagement et au développement de nos communes et intercommunalités. Plus de vingt millions d'euros ont transité dans le cadre des quatre contrats successifs avec la Région. Plusieurs centaines de projets ont été financés. Le plus emblématique est celui de la piscine de la Ferté mais on pourrait citer aussi de nombreux exemples d'aménagements de centre-bourgs, de garderies périscolaires, de locaux de vente directe pour les agriculteurs, d'équipements sportifs, d'isolation de bâtiments et bien d'autres encore.

Ces dernières années nous avons diversifié nos actions en étant porteur d'un schéma de cohérence territoriale et un contrat local de santé. Cependant, les conséquences de la loi NOTRe nous obligent à dissoudre la structure, non sans un pincement de cœur. En effet nous n'oublierons jamais les échanges fructueux que nous avons eus entre nous ; ils nous ont donné une expérience inestimable pour la gestion de nos

communes et ceci, dans un respect réciproque, au-delà de nos convictions et pratiques respectives.

Je tiens à saluer mes prédécesseurs Hubert d'Hérouville, Xavier Deschamps, Clément Oziel et Hubert Fournier et à remercier l'ensemble des élus des communes, des acteurs du territoire ainsi que les membres des conseils de développement successifs qui ont participé depuis une quarantaine d'années aux travaux et réflexions du Pays.

Je remercie l'Association pour la Fondation Sologne pour son accueil et sa fidélité au domaine du Ciran. Ce lieu a représenté pour nous tous une sorte de « Suisse solognote », terrain neutre permettant la sérénité des échanges entre élus et acteurs locaux.

Ma reconnaissance va aussi aux agents de développement successifs, et surtout à Yvan Bozec avec qui j'ai eu la chance de travailler pendant quatre ans ; ils ont tous su avec talent et dévouement faire vivre notre pays et être à l'écoute des maires pour les conseiller et les aider à monter des projets pour leur commune. Leur vision du territoire nous a été précieuse.

Je souhaite ardemment que les élus de nos communes trouvent pleinement leur place dans leurs nouvelles structures, Loire-Beauce, Forêt d'Orléans Loire Sologne ou Portes de Sologne et poursuivent dans les meilleures conditions leur travail au service de nos concitoyens.

Bertrand HAUCHECORNE, président

40 ans d'histoire

- **Août 1979** : création du Syndicat Intercommunal d'Aménagement Rural de la Sologne du Loiret (SIARSOL) présidé par Hubert d'Hérouville.
- **1979** : 1^{er} Contrat Régional d'Aménagement Rural (CRAR) suivi en 1991 du Contrat Régional d'Initiative Locale (CRIL).
- **1995** : obtient la dénomination de "Pays" sous le nom de Pays Sologne Val Sud.
- **1997** : Charte de développement.
- **1999** : signature du 1^{er} Contrat de Pays [1^{re} génération – 1999-2004].
- **2001** : installation du siège au Domaine du Ciran et présidence de Xavier Deschamps.
- **2001** : lancement de l'Opération de Restructuration de l'Artisanat et du Commerce (ORAC 2001-2004).
- **2005 – 2011** : Présidence de Clément Oziel.
- **2005** : signature du 2nd Contrat de Pays (2005-2009).
- **2008** : le Pays Sologne Val Sud s'associe au Pays Forêt d'Orléans-Val de Loire pour mettre en œuvre les fonds européens du programme Leader pour la période 2008-2014.
- **2011-2014** : Présidence d'Hubert Fournier.
- **2011** : signature Contrat de Pays de 3^e génération 2011-2015.
- **2011** : lancement de l'Opération Collective de Modernisation de l'Artisanat, du Commerce et des Services (OCMACS 2011-2013).
- **2013** : engagement de la procédure SCoT en partenariat avec le Pays Loire-Beauce et le Pays Forêt d'Orléans-Val de Loire.
- **2014** : Présidence de Bertrand Hauchecorne.
- **2015** : nouveau programme Leader avec le Pays Forêt d'Orléans-Val de Loire.
- **2016** : signature du Contrat Régional de Solidarité Territoriale (CRST 2016-2020) ; validation du nouveau schéma départemental de coopération intercommunale (imposée par la loi NOTRe) engendrant la fusion des communautés de communes.
- **2017** : lancement de l'élaboration du Contrat local de santé (CLS).
- **Décembre 2018** : dissolution du Pays Sologne Val Sud.

Contrat Régional de Solidarité Territoriale

Le Contrat Régional de Solidarité Territoriale (CRST) a été signé en 2016 avec la Région Centre-Val de Loire. Sur les 5,8 millions d'€ destinés au territoire, plus de la moitié des dotations ont d'ores et déjà permis de soutenir plus d'une centaine de projets, lesquels étaient portés aussi bien par des collectivités, des associations, des privés dont des agriculteurs.



Suite à la dissolution du Pays Sologne Val Sud, les collectivités et porteurs de projets situés sur l'une des 29 communes du Pays Sologne Val Sud pourront mobiliser le CRST porté par soit le PETR Forêt d'Orléans-Loire-Sologne, soit le CRST porté par le PETR Pays Loire Beauce, soit le CRST porté par la Communauté de Communes des Portes de Sologne (cf. carte ci-contre).

Contrat local de santé

Après plusieurs mois de préparation, le Contrat Local de Santé (CLS) des Territoires Ruraux de l'Orléanais, a été signé le 19 septembre 2018 pour la période 2018-2021. Le CLS a vocation à soutenir l'élaboration et la mise en œuvre de projets locaux de santé publique, portés à la fois par les élus et les acteurs de santé, en veillant à leur articulation et leur cohérence avec les priorités et objectifs du Projet Régional de Santé.

LEADER – Soutien de l'Europe

LEADER* est un programme européen spécialement destiné au milieu rural. Il permet de financer, via des fonds européens, des projets innovants de collectivités, d'associations ou d'entreprises.

Sur le territoire, le programme soutient les démarches et les projets qui s'inscrivent dans deux grandes thématiques : ressources naturelles et filières locales, tourisme de nature et de culture.

A ce jour, une vingtaine de projets a déjà bénéficié d'un accompagnement et d'une aide du programme LEADER. Ces projets concernent des équipements touristiques, du mobilier de découverte du patrimoine naturel, des animations et des manifestations, des opérations en lien avec les énergies renouvelables...

L'enveloppe financière globale du programme est de 1,3 M€ sur la période 2016-2020.

Pour plus d'informations, contactez l'équipe technique LEADER:
Aurore MANIEZ ou Iwan LE MERDY
02 38 46 84 40
petrforetorleans@orange.fr
www.foretorleans-loire-sologne.com

* LEADER: Liaisons Entre les Actions de Développement de l'Économie Rurale

Exemples de projets LEADER

Installation d'une chaufferie bois et d'un réseau de chaleur sur Aschères-le-Marché

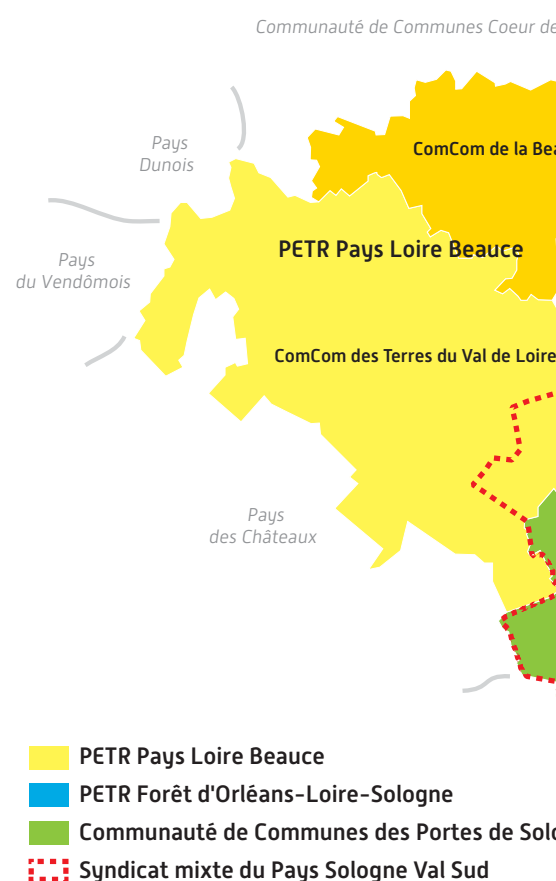
Création d'un réseau de chauffage des bâtiments scolaires et administratifs à partir d'une nouvelle chaufferie bois à plaquettes. Le projet est porté par le Syndicat Intercommunal d'Intérêt Scolaire.

■ Coût du projet: 163 586 €
Aide LEADER attribuée: 67 745 €

Mise en tourisme de la basilique Notre-Dame de Cléry-Saint-André

Réalisation et diffusion de supports de communication: dépliants, panneaux d'exposition, film, bande-annonce web, par l'Office de Tourisme Intercommunal des Terres du Val de Loire.

■ Coût du projet: 55 689 €
Aide LEADER attribuée: 14 939 €





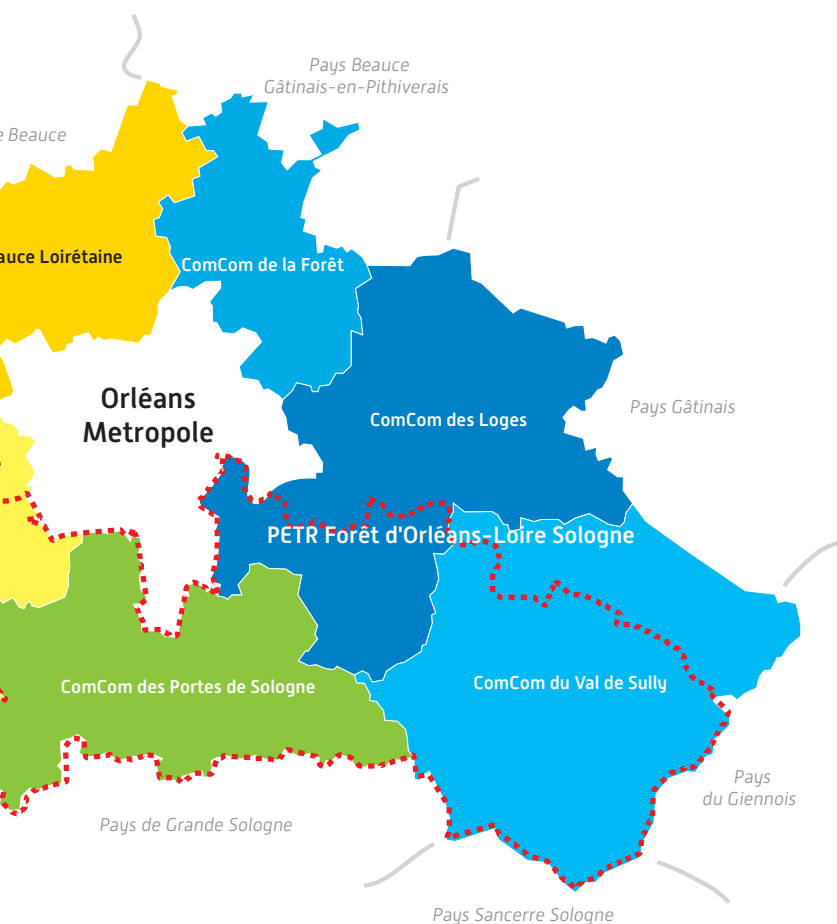
Les axes de travail développés dans le CLS

- 1) Développer l'attractivité du territoire pour favoriser l'installation des professionnels de santé et l'accès aux soins
- 2) Améliorer l'interconnaissance, la coopération et la coordination des acteurs autour des parcours de santé
- 3) Mettre en œuvre des actions de prévention et de promotion de la santé
- 4) Promouvoir un environnement favorable à la santé

Contact : 02 38 46 84 40 / cls3pays@orange.fr / Chloé Gauvineau
Coordinatrice du CLS des territoires ruraux de l'Orléanais



Signature officielle entre, de gauche à droite, le Pays Sologne Val Sud, le PETR Pays Loire Beauce, l'ARS, le PETR Forêt d'Orléans-Loire-Sologne, la Région Centre-Val de Loire, le Département du Loiret, l'Etat, la CPAM et la Communauté de Communes des Portes de Sologne.



Nouvelle organisation des Territoires Ruraux de l'Orléanais

Suite à la dissolution du Pays Sologne Val Sud, les territoires ruraux de l'Orléanais seront désormais organisés de la façon suivante :



Le PETR Pays Loire Beauce
Président : Frédéric CUIILLERIER
Adresse : Place de la Mairie
45150 SAINT-AY
Tél. : 02 38 46 01 70
mail : pays.loire.beauce@wanadoo.fr

Le PETR Pays Loire Beauce regroupe 2 communautés de communes, soit 48 communes pour 65 300 habitants.



Le PETR Forêt d'Orléans-Loire-Sologne
Président : Philippe VACHER
Adresse : 2, avenue du Général de Gaulle
45150 JARGEAU
Tél. : 02 38 46 84 40

mail : petrforetorleans@orange.fr
Le PETR Forêt d'Orléans-Loire-Sologne regroupe 3 communautés de communes, soit 49 communes pour 82 600 habitants.



La Communauté de Communes des Portes de Sologne
Président : Jean-Paul ROCHE
Adresse : Place Charles de Gaulle
45240 LA FERTE SAINT-AUBIN

Tél. : 02 38 64 83 81 / mail : 3CLFSA@laferte.org
La Communauté de Communes des Portes de Sologne regroupe 7 communes pour 15 600 habitants.



Ces trois structures disposent chacune des compétences suivantes: Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT), Contrat Régional de Solidarité Territorial.



Quelques réalisations marquantes



Maison de santé



Sport et loisirs



Circuits de randonnée



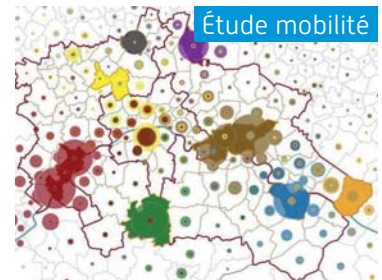
Biodiversité



Emploi



Production locale



Étude mobilité



Patrimoine



Tourisme et culture



Dernier commerce



Production locale



Charte architecturale et paysagère

Guide vente directe



François Bonneau,
Président de la Région Centre-Val de Loire



La politique d'aménagement du territoire de la Région s'appuie sur les pays et les PETR ; quel bilan en faites-vous et pensez-vous la poursuivre ?

La force de la politique d'aménagement du territoire en Centre-Val de Loire réside dans la co-construction entre la Région et les territoires, qu'ils soient organisés en Pays ou en PETR. En ne privilégiant pas une logique d'appels à projets, qui finissent toujours par irriguer les territoires les plus structurés, mais une logique de partage des priorités et des objectifs. Cette approche a démontré son efficacité et la Région a maintenu et maintiendra encore son niveau d'intervention sur tous les territoires.

Quel impact peut avoir l'accession au rang de métropole d'Orléans et de Tours sur le monde rural ? Est-ce une chance ou un risque ?

La reconnaissance du statut métropolitain de Tours et Orléans ne change pas le rôle qu'ils avaient pour le territoire régional. Leur dynamisme a été et sera toujours une chance pour tous les territoires qui composent notre région. Ma conception de l'aménagement du territoire, c'est de cesser les oppositions pour démontrer la complémentarité des territoires les uns avec les autres.

En fin d'année, le Pays Sologne Val sud se disloque malgré un bilan très positif. Certains projets en cours sont compromis. Comment voyez-vous l'avenir de ce territoire et comment la Région envisage-t-elle la transition ?

C'est une question à laquelle les élus locaux doivent répondre ensemble ! Ce n'est pas à la Région de le décider, même si nous serons vigilants sur la cohérence des bassins de vie et notamment vis-à-vis du bassin orléanais et à la démarche inter-SCoT qui a été initiée autour d'Orléans.

Pays Sologne Val Sud

Domaine du Ciran
45240 Ménéstreau-en-Villette
Tél. : 02 38 49 19 49
Fax : 02 38 49 19 59
E-mail : sologne.val.sud@wanadoo.fr
Site : www.pays-sologne-valsud.fr

Directeur de la Publication : **Bertrand HAUCHECORNE**
Agent de développement : **Yvan BOZEC**
Assistante : **Karine BINET**

Rédaction : **commission communication du Pays**
Conception & Création : **www.enola-creation.fr**

Impression : **Prévost Offset**
Edition : **25 000 exemplaires**

Crédits photos : **Région Centre-Val de Loire, Mairie de La Ferté St-Aubin, Communauté de Communes des Terres du Val de Loire, ferme de la Pharmacie, OTSI des Terres du Val de Loire, Pays Sologne Val Sud**

Dépôt légal : **2nd semestre 2018**

